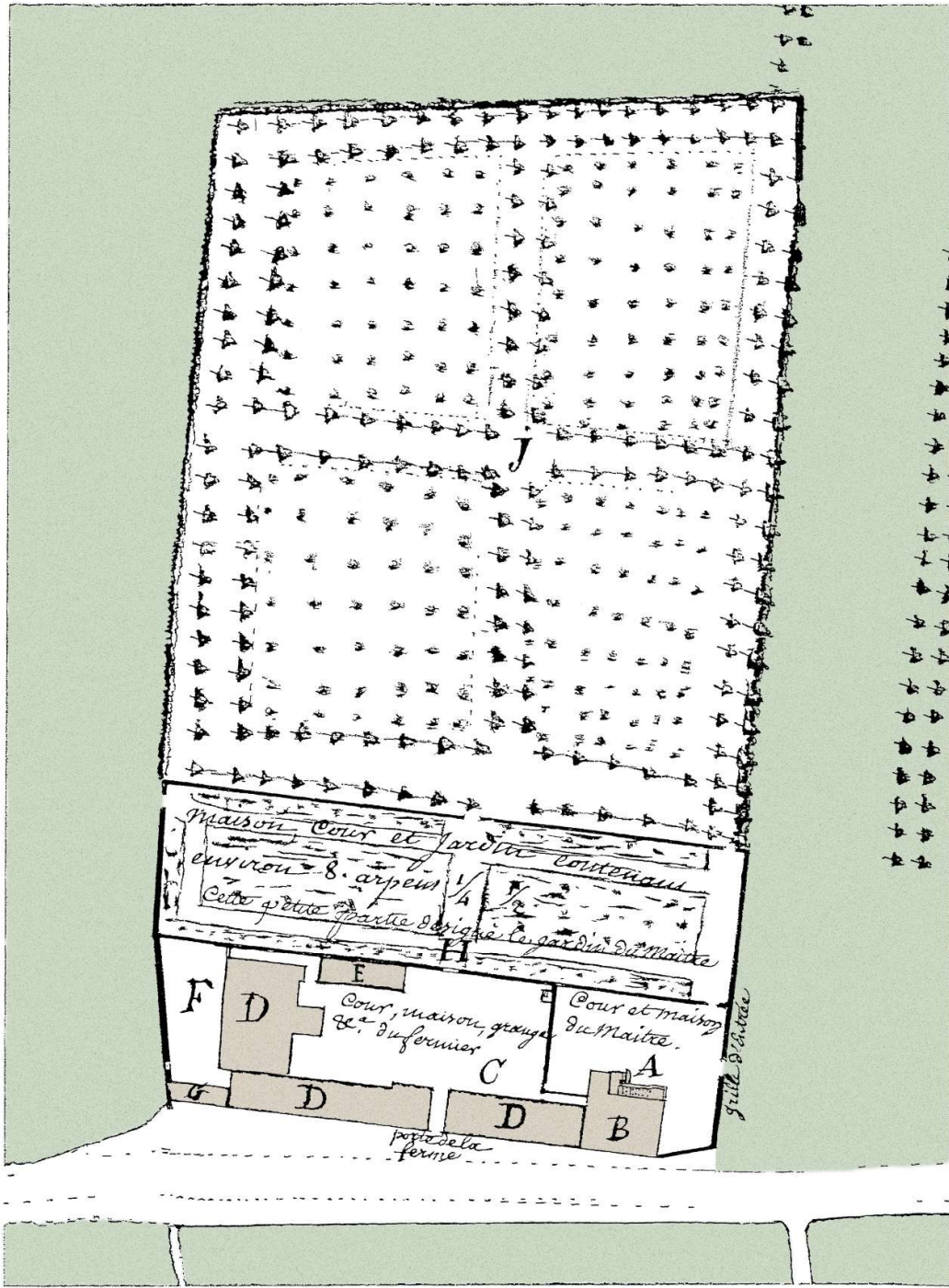
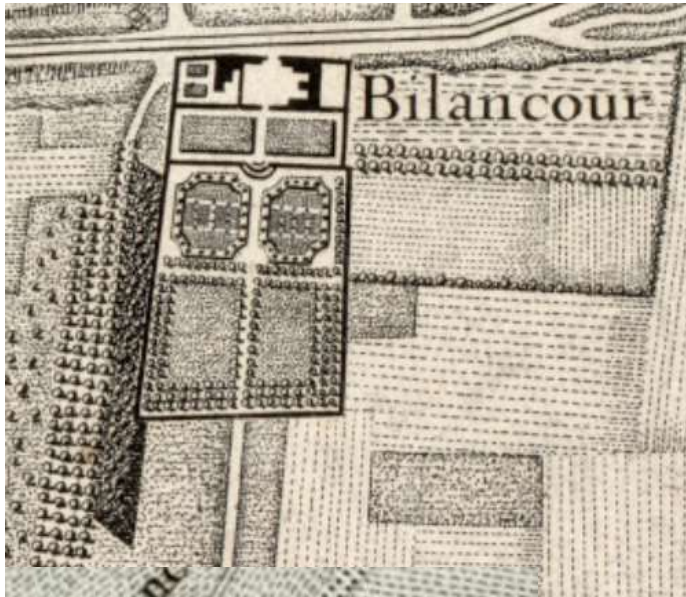


ESTIMATION de la TERRE DE RILLANCOURT
EN DATE du 30 AVRIL 1773
par PRUNEAU de MONTLOUIS et LUBAULT de
LANEUVILLE
à la REQUETE de CLAESSEN
(Extrait limité à la description de la ferme)



Échelle 1/100





1731 Roussel

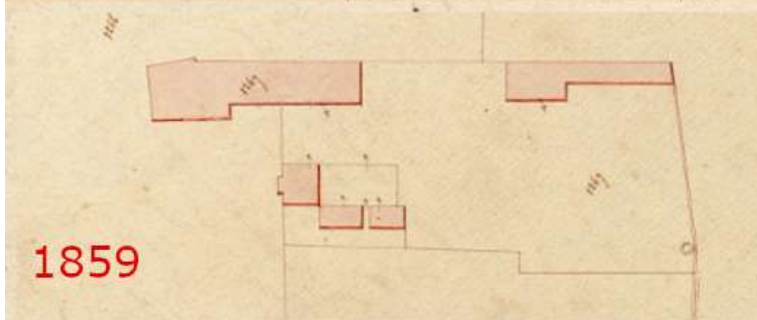
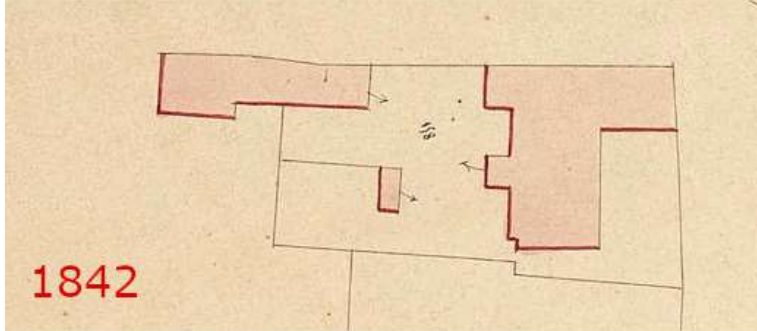
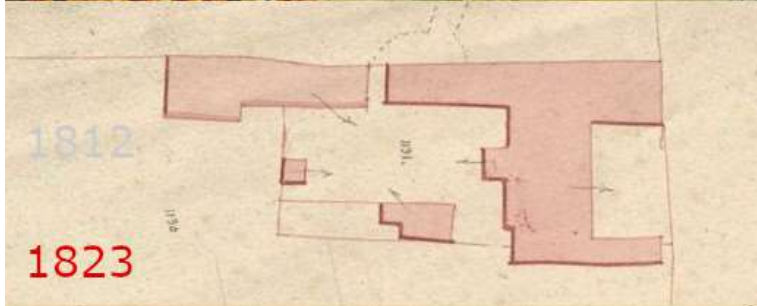


Chasses impériales 1800 env



Vernet 1810

Vauzelle et cadastres :



...se sont proposé de supplier de leur octroyer toutes lettres patentes nécessaires de laisser et abandonner à perpétuité à titre de fief à compter la jouissance du premier janvier dernier audit sieur de Claessen ladite terre et la seigneurie de Billancourt consistante suivant le plan annexé à la minute dudit acte le **les bâtiments et cours à l'usage du maitre, clos et séparés des bâtiments cours et aisances à l'usage des cultivateurs, la porte d'entrée de ceux-ci étant au nord-est et celle des maitres en grille de fer à l'ouest.**

2° de deux jardins l'un entouré de murs et l'autre de haies vives, lesquels jardins cours et bâtiments ci-dessus sont de la consistance de 8 arpents un quart et un demi-quart d'arpent.

3° de deux îles dans le lit de la Seine l'une attenant au pont de Sèvres qui la partage en deux parties de la contenance en totale de 34 arpents trois quarts d'arpents, l'autre île a peu de distance de celle-ci est de 38 arpents et demi.

4° d'une pièce de terre entre la rivière de Seine et le vieux chemin de Versailles laquelle contient 98 arpents et demie.

5° d'une pièce de terre entre le même vieux chemin de Versailles et le nouveau chemin de 92 arpents et un demi-quart.

Et finalement d'une troisième pièce entre ledit nouveau grand chemin d'une part, le terrain de Boulogne et des terres de différents particuliers d'autre, laquelle pièce est de **52 arpents 18 perches trois quart de perche** lesdites pièces bornées et le tout arpenté à la mesure de 18 pieds pour perche et 100 perches pour arpent, dans lequel arpentage on a compris les chemins de traverses les remises pour le gibier et les avenues qui sont à déduire.

Sans que la raison dudit plan ou tout autre motif ledit Seigneur abbé soit tenu de garantir les consistances **(fin du scan 3)**

[.....]

Le sieur chevalier de Claessen nous a représenté et remis en mains un des doubles du plan joint à l'acte sus daté et nous a fait remarquer que le gros pavillon et perron et dépendances cotées B audit plan sont lavés en rouge au lieu que les autres bâtiments de ladite terre sont lavés à l'encre de chine ce qui a été ainsi distingué pour indiquer que ce pavillon et perron ne sont point partie dudit contrat de la vente ayant été construit par le prédécesseur du sieur chevalier de Claessen comme il est dit dans la table de renvoi dudit plan lesquels objets il avait la faculté de démolir et d'en emporter les matériaux à laquelle faculté lui sieur chevalier de Claessen a été subrogé de droit par l'acquisition qu'il a faite par la voie de la licitation de ladite terre. C'est pourquoi nous requerrons de ne point comprendre dans notre estimation lesdits pavillon et perron, nous objectant en outre ledit sieur chevalier de Claessen qu'il est du à ladite terre par le Roy une rente de 356 livres pour indemnité due à ladite terre à cause du grand chemin **(fin du scan 10)** de Versailles que l'on a fait passer à travers le domaine de ladite terre, rente qui doit entrer dans l'estimation.

...Après que nous avons visité la dite terre de Billancourt et trouvé qu'elle consiste en en une maison bourgeoise à coté de laquelle est la ferme de la terre.

Maison bourgeoise

La maison bourgeoise consiste en une grande cour close de murs dans l'un desquels du côté de Sèvres est une **grille de fer ouvrante** à deux vantaux qui sert de principale entrée et à la dite ferme.

Pavillon

En aile à gauche de la dite cour en entrant par cette grille est le pavillon lavé en rouge sur le plan avec le perron hors d'ouvrage qui y monte desquels nous ne ferons aucune description ne devant point faire partie de notre estimation aux termes du réquisitoire du dit chevalier de Claessen.

Grand bâtiment (4 étages)

Attenant ce pavillon est un ancien **corps de logis** faisant pignon sur la cour élevé d'un rez-de-chaussée de deux étages carrés et d'un troisième dans le comble qui est couvert de tuiles.

Ruine / chapelle (2 étages)

Au derrière du bâtiment est un édifice en ruine ou est une chapelle sans autel et couvert de tuile, le rez-de-chaussée de ces édifices est à un et étayé.

Autre bâtiment (1 étage)

En arrière du dit corps de logis en est un autre de deux croisées de face élevé d'un rez-de-chaussée et d'une point de grenier et couvert en tuiles

Autre ruine

A la suite de ce bâtiment et jusqu'à la porte charretière de la ferme sont encore des débris d'un bâtiment en ruine dont une partie du comble est tombée

Lesquels bâtiments et cour bourgeoise continuent ensemble non compris le bâtiment qui s'étend jusqu'à la porte de la ferme trente-cinq perches quatre toise savoir la cour **cotée A** au plan.

Vingt-six perches quatre toises, et le bâtiment lavé en rouge et **coté B** neuf perches suivant l'indication du plan.

Le bâtiment formant pignon sur la cour (*grand bâtiment*) consiste au rez-de-chaussée en un vestibule qui... un escalier de charpente et maçonnerie a deux noyaux avec balustres et appuis de charpente sous la première rampe dudit escalier est une descente (**fin du scan 11**) à deux berceaux de caves. à gauche dudit escalier sont deux pièces servant de celliers

Dans le corps de logis attenant et en arrière du corps est un fournil avec sa cheminée et son four et au-dessus une grande pièce sans cheminée

Le **premier étage** du bâtiment formant pignon (*grand bâtiment*) consiste en une chambre à cheminée avec plaque de fonte au contrecœur et chambranle de pierre de liais éclairées de deux croisées avec leurs châssis à carreaux de verre ouvrants à noix avec guichets d'assemblage en dedans et contrevents en dehors, le tout garni de ses serrures, au pourtour des murs, un lambris à hauteur d'appui, un à placard avec ventail aussi garnie de ses serrures.

Une seconde chambre aussi acheminée avec plaque de fonte au contrecœur, chambranle et tablette de pierre de liais, éclairée par une croisée semblable en tout aux précédentes. La porte

de bois de chêne plaine garnie de ses serrures, les dites deux chambres sont carrelées en carreau de terre et plafonnées.

En retour sont deux autres chambres sans cheminée aussi carrelées et plafonnées

De l'autre côté de l'escalier une autre chambre à cheminée avec plaque de fonte au contrecœur chambranle et tablette de menuiserie; petit châssis à carreaux en verre

A côté de cette chambre est un passage qui conduit à la chapelle fermé sur l'escalier de sa porte vitrée ouvrante à deux vantaux.

Le second étage consiste en une grande chambre à cheminée carrelée et plafonnée à cheminée avec plaque en fonte au contrecœur et chambranle de pierre de liais, éclairée par une croisée avec châssis à carreaux de verre ouvrant a deux vantaux et guichets en dedans, la porte plaine garnie de ses ferrures

Une seconde chambre avec cheminée avec plaque de fonte au contrecœur et chambranle de menuiserie éclairée par une croisée avec son châssis à carreaux de verre. Elle est carrelée et plafonnée, la porte d'assemblage a deux vantaux (fin du scan 12) garnies de ses ferrures.

Et **dans le second bâtiment** avec chambre carrelée et lambrissée et de laquelle est un escalier en charpente et menuiserie pour monter au troisième étage du premier corps de logis qui consiste en une chambre à cheminée avec plaque de fonte au contrecœur et chambranle de menuiserie plafonnée éclairée par trois croisées avec leurs mauvais châssis à panneaux de verre en plomb et une autre chambre avec cheminée avec plaque de fonte et chambranle de bois cerclée et plafonnée éclairée de deux croisées ouvrantes en deux parties et carreaux de verre

Dans l'angle au fond de la cour un cabinet en siège d'aisance couvert de tuiles.

Ferme

La ferme de la dite terre consiste en une grande cour close de murs ayant son entrée au nord par une porte charretière fermée de sa menuiserie a deux vantaux

A **gauche de la dite porte charretière** un grand bâtiment couvert de tuiles en comble à deux égouts formant un (fin du scan 13) avant-corps dans la partie vers la porte charretière sur la longueur d'une travée applique dans de dit avant-corps à une écurie garnie de râteliers et mangeoires, et ensuite une étable à vache de deux travées et à quatre rangs de mangeoires, grenier sur le tout, et une écurie a deux rangs et à deux travées de longueur avec plancher à et une grande vacherie de sept travées garnie de râteliers et mangeoires, grenier au-dessus.

Contre le pignon du dit bâtiment vers la porte charretière est adapté un **édifice couvert** de tuiles en appentis appliqué à une écurie.

En retour en aile à gauche de la cour **une grange à chevaux** (terme erroné, probablement « chéneaux ») **de sept travées de longueur** couverte de tuiles ayant un porche s'ouvrant extérieurement dans le haut duquel est une **volière à pigeons**. contre partie du mur de goutte de cette grange sont adaptés des édifices de **poulaillers** et toits couverts de tuiles en appentis.

En retour au fond de la cour un **grand hangar** couvert de paille excepté une travée qui est en tuile, un hangar est construit en poteaux et non....compte deux travées qui sont fermées de planches.

Au derrière de la grange est **une petite cour** (*cote F*) fermée de murs contre l'un desquels le long du chemin est un édifice couvert de pailles appliqué à des **poulaillers**.

La cour de la dite ferme est **cotée C** au plan et contient en superficie 38 perches, le grand bâtiment à gauche de la cour contient avec ceux qui sont à droite de la porte charretière 46 perches 6 toises, et ceux **cotés D** au plan y et compris la grange.

Le hangar **coté E** contient 2 perches 6 toises 3 pieds 8 pouces, la petite soue **cotée F** contient 11 perches 6 toises et 2 pieds et l'édifice de poulailler **coté G** contient une perche trois pieds (**fin du scan 14**)

Premier jardin

La suite de la dite maison et ferme est un **premier jardin** clos de murs planté de quelques arbres fruitiers en espalier et en buisson contenant 34 perches 7 toises et **coté H** au dit plan.

Deuxième jardin

Au-dessous de ce premier jardin en est **un autre** clos de haies vives en trois sens et par un mur qui le sépare d'avec le précédent jardin. Il est distribué en plusieurs carrés de légumes bordé de jeunes arbres fruitiers en plein vent et le long du dit mur sont des arbres fruitiers de différentes espèces en espalier, avec des contre espaliers de raisins. Dans l'angle à droite du dit jardin et au fond est une grille de fer à deux vantaux qui sert d'entrée avec avenue de deux rangs de tilleuls conduisant à la rivière. Les dits tilleuls au nombre de 82 parallèlement à laquelle avenue en est une autre de modernes et jeunes tilleuls au nombre de 260. Le dit second jardin est **coté I** au plan et contient une superficie 590 perches 6 toises 5 pieds.

Terres

Nous nous sommes ensuite transportés sur les différents héritages dépendants de la dite terre de Billancourt, et d'abord sur une pièce de terre labourable formant hache au levant situé entre le vieux chemin de Versailles où est l'entrée de la maison et de la ferme et la rivière de Seine bornée à chacun de ses angles et contenant suivant l'acte du ... mars 1772, 98 arpents et demi et tenant au levant à plusieurs particuliers au couchant se terminant en pointe à la jonction de l'ancien et le nouveau chemin de Versailles long du midi à la rivière et d'autre long du nord au vieux chemin de Versailles sur laquelle pièce au levant est une petite remise à gibier

Il est sur une autre pièce de terre labourable située entre l'ancien chemin de Versailles et le nouveau contenant suivant le dit acte 92 arpents et demi (**fin du scan 15**) quart tenante au levant à plusieurs du couchant se terminant en pointe à la jonction des deux chemins de Versailles, sur laquelle pièce qui est bornée au levant sont trois remises à gibier.

Idem sur une autre pièce de terre située entre le nouveau grand chemin de Versailles et le terrain de Boulogne formant hache au levant ou elle est bornée contenant suivant le dit acte et le plan 50 arpents 18 perches trois quarts de perche tenante du levant à plusieurs du couchant au pont de Sèvres du midi à l'ancien grand chemin de Versailles et au nord au chemin de traverses et à plusieurs particuliers sur laquelle pièce sont deux remises à gibier.

Les dites pièces mesurées à raison de 18 pieds pour une perche, trente perches pour arpent et dans les contenances ci-dessus sont comprises les superficies des remises, des chemins de traverse et avenues; de cette pièce il y a environ 12 arpents qui sont plantés en vignes, échalassées et en plaine valeur le surplus est la terre labourable et en friche

Ytem sur une partie d'île dans la dite rivière dite l'isle Dauphine contenant 38 arpents et demi située presque vis à vis de la maison.

Ytem et sur une autre île située au-dessous de la précédente et séparée dans le bout vers le couchant par le pont de Sèvres contenant 34 arpents 3 quartiers. (fin du scan 16)